

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE LA SANTE



CELLULE D'APPUI A LA GESTION FINANCIER  
CAGF

CONTRAT N° .....042..... CGPMP-MSP/COVID/FT/2020

**ACQUISITION DES MASQUES EN TISSU LAVABLE DANS  
LE CADRE DE LA RIPOSTE CONTRE LA PANDEMIE DE LA  
COVID19**

Fournisseur : ATELIER SOMEDEV ONG/ASBL

Montant : 300.000,50 USD HT

Septembre 2020

LE 

## Table des matières

Contrat .....	
La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire .....	
L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée .....	
Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques.....	
Le cahier des clauses administratives particulières.....	
Le cahier des clauses administratives particulières.....	

## 1. Le Contrat



Contrat N° 042/CGPMP-MSP/COVID/FT/2020

OBJET : **ACQUISITION DES MASQUES EN TISSU LAVABLE DANS LE CADRE  
DE LA RIPOSTE CONTRE LA PANDEMIE DE LA COVID19**

TYPE DE MARCHÉ : **FOURNITURE**

PASSE PAR :

Gré à Gré

Titulaire : <b>ATELIER SOMEDEV Asbl</b>	Montant HT : <b>300.000,50 USD</b>	TVA : -	Montant TTC : -
Maître d'œuvre : <b>CGPMP</b>	Délai d'exécution : <b>trente (30) jours</b>		
Imputation budgétaire :	Registre de commerce n°:NA		
Compte Contribuable :	Retenue de garantie : N/A		
Délai de garantie : durée d'exécution + 30 jours	Banque : RAWBANK		
Garantie de bonne exécution : 5%	Email : <a href="mailto:somedevong@gmail.com">somedevong@gmail.com</a>		
Domiciliation bancaire : <b>01032048701-46 USD</b>			
Nom du responsable chargé du marché : <b>FIKILI REHEMA FABIENNE</b>			

Source de financement	Etat	Dons	Emprunts
<input type="checkbox"/> Trésor (Budget National)			
<input type="checkbox"/> Bailleur 1 <b>Budget Riposte COVID 19</b>		<b>300.000,50 USD</b>	
<input type="checkbox"/> Bailleur 2			
<input type="checkbox"/> Bailleur 3			

Engagement couvrant les périodes suivantes	Etat	Dons	Emprunts
<input type="checkbox"/> Ordonnancement prévu sur CP a. c.		<b>300.000,50 USD</b>	
<input type="checkbox"/> Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 1			
<input type="checkbox"/> Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 2			
<input type="checkbox"/> Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 3			

**PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

- Le présent Contrat
- La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante;
- L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée ;
- Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
- Le cahier des clauses administratives particulières;
- Le cahier des clauses administratives générales ;

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le ..09<sup>e</sup>.. jour du mois de ..octobre  
de l'année ..2020..

Entre

**Le Ministère de la Santé Publique** ayant ses bureaux sis, Boulevard du 30 Juin/ Immeuble intelligent, 2è niveau/ Kinshasa-Gombe. E-mail : [cgpmpmsp@cagmsp.cd](mailto:cgpmpmsp@cagmsp.cd) pour le compte du Programme Élargi de Vaccination PEV, représenté par le **Dr ETENI LONGONDO**, Ministre, (ci-après dénommé l'« Autorité contractante ») d'une part,

ET

**ATELIER SOMEDEV ONG**, ayant son bureau principal sis, 28, avenue ANGO, quartier YOLO NORD, dans la commune de Kalamu, ville de KINSHASA/ RDC. Arrêté n°032/MIN/DR/2016. Tél : +243 814450592, Email : [somedevong@gmail.com](mailto:somedevong@gmail.com), représentée par Madame **FIKILI REHEMA FABIENNE**, **Gérante** (ci-après dénommé le « Titulaire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a, par gré à gré, pour l'acquisition de **trois cent quinze mille sept cent nonante (315.790)** masques en tissu lavable dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la covid-19 et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison desdites fournitures et la prestation des services connexes y relatives, pour un montant global de **300.000,50 USD HT (Dollars américains hors taxe trois cent mille et cinquante centimes)** (ci-après dénommé le « montant du Marché») savoir,

Le délai d'exécution du contrat est de **trente (30) jours, suivant la validation du BAT.**

#### **IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
  1. Le présent Contrat ;
  2. La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
  3. L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée ;
  4. Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
  5. Le cahier des clauses administratives particulières ;
  6. Le cahier des clauses administratives générales ;
3. Le présent Contrat prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante, par les présentes, de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

Le règlement sera effectué comme suit :

- (i) Règlement de l'Avance : **vingt (20 %) pour cent** du prix du marché **soit dollars américains hors taxe Soixante mille et dix centimes (60,000,10 USD)** sera réglé dans les 15 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement et une garantie bancaire pour un montant équivalent, et soumise conformément au modèle fourni dans le document d'appel d'offres ou sous une autre forme acceptable par l'Autorité contractante ;
- (ii) A la réception : le solde de **quatre-vingt (80%) pourcent** du prix du marché **soit dollars américains hors taxe deux cent quarante mille et quarante centimes (240. 000,40)** sera réglé au Titulaire dans les trente (30) jours suivant la date de réception prononcée sans réserve, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Le **Ministère de la Santé**  
(Autorité contractante)

**Dr ETENI LONGONDO**

Pour Les Ateliers SOMEDEV ONG  
(Titulaire du Marché)

**FIKILIREHEMA FABIENNE**

